



Garantie Jeunes

Pour les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en étude, ni en formation, le droit à la garantie jeunes sous condition de ressources est généralisé dès 2017.

Il comprend un accompagnement renforcé vers l'emploi et une allocation mensuelle de 461 euros pendant un an.

Pour les moins de 28 ans, diplômés depuis moins de trois mois, une aide à la recherche du premier emploi, accordée durant quatre mois, est créée.